

Règlement du Championnat de France Pasta 2023

Art 1- Organisation

a) La compétition est organisée par l'APF (Association des Pizzerias Françaises), association déclarée Loi du 1er juillet 1901 sise 7bis, rue Decrès 75014 PARIS en collaboration avec Diego Accettulli, Maestro Pastaio et formateur du centre de formation Oggi Pasta.

b) Le Championnat de France Pasta se déroulera le 12 avril 2023 au salon PARIZZA Paris - porte de Versailles.

c) Les inscriptions pourront se faire sur dossier directement sans étapes de qualification préalables.

d) Les candidats doivent s'inscrire **impérativement avant le 27 février 2023 au plus tard** pour confirmer leur participation au Championnat de France de la Pasta directement par mail info@pizzerias.asso.fr

e) Le Championnat de France Pasta se déroulera sur une journée et pour la bonne mise en place du concours, les participants devront respecter le règlement mis en place par l'APF organisatrice.

Aucun arrangement de quelque nature que ce soit ne pourra être accepté concernant le non-respect du règlement ci-dessous.

Tout participant qui se présente au concours, ne remplissant pas les conditions du règlement exposé ci-après, se verra disqualifier.

Art.2- Le concours

Le Championnat de France Pasta a pour but de valoriser la cuisine italienne à travers la réalisation de plats de pâtes dans le respect des recettes italiennes typiques de plusieurs régions. Les candidats finaux se départageront sur une épreuve libre. Il faudra faire preuve de savoir-faire et d'expérience mais aussi de créativité lors de l'épreuve finale.

Le concours se déroulera sur 2 épreuves :

- Recette traditionnelle typique
- Recette créative libre

Après l'épreuve traditionnelle, seul 5 candidats seront sélectionnés pour la 2^e épreuve libre.

Pour la recette traditionnelle typique : 3 régions ont été sélectionnées, associées à 3 catégories de pâtes sèches de la gamme Selezione Oro Chef, fournies par notre partenaire Barilla for Professionals.

Les régions sont : Les Pouilles, la Ligurie et la Sicile

Les 3 types de pâtes sont : Orecchiette Pugliesi, Trofie Liguri, Casarecce Siciliane

Les pâtes seront fournies. Chaque candidat apportera tous les autres ingrédients nécessaires à sa recette.

Seules les pâtes Barilla for Professionals pourront être utilisées.

Le plat devra être entièrement préparé pendant la compétition, en présence des juges.

Il est autorisé de proposer un accord mets et vins uniquement pour la recette créative.

Art.3- Les participants / inscriptions / tarifs

a) Les participants

- Le Championnat de France Pasta est ouvert à tous les professionnels en activité ou non, âgés de 17 ans et plus.

- Les participants doivent être résidents en France depuis 3 ans minimum et/ou de nationalité française.

b) Les inscriptions

- Les candidats seront sélectionnés sur dossier en présentant uniquement une recette créative libre. Ces dernières seront sélectionnées par un comité composé des membres du jury. Nous n'accepterons que les candidatures soumises à l'organisation à l'adresse info@pizzerias.asso.fr.

En plus de votre recette, les participants doivent fournir : Nom, Lieu et date de naissance, adresse, téléphone, nom du restaurant, 1 photo d'identité, 2 photos du plat de pâtes.

En cas d'absence de l'une des informations requises, la candidature sera rejetée.

Les candidats sélectionnés seront informés par mail le 7 mars 2023.

Seuls 20 candidats pourront participer au Championnat de France Pasta.

c) Tarifs / facturation

- Les frais de participation sont de 150€. Seuls les candidats retenus devront s'acquitter des frais de participation.

Seul le paiement par carte bancaire en ligne est accepté !

En cas de non-participation, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Art.4- Déroulement du concours et obligations des participants

Un tirage au sort sera effectué par les organisateurs afin de déterminer le numéro de passage des candidats.

Le concours débutera le 12 avril à 9h30.

Tous les participants devront se présenter à 9h00 à l'accueil de l'espace du concours (sous peine de pénalités).

Une tranche horaire vous sera communiquée dès le tirage au sort effectué. Dès leur arrivée, chaque candidat devra impérativement se présenter sur l'espace concours avant son passage pour la remise de dossard et remplir la fiche concours (coordonnées complètes, recette typique, recette créative ...). Chaque concurrent se verra remettre un badge avec son numéro de passage qu'il devra conserver toute la journée.

Chaque concurrent sera ensuite appelé par l'animateur 30 min avant son passage.

Nous imposerons les règles d'hygiène réglementaires.

A l'appel de son nom, le concurrent devra se présenter **seul** sur l'espace concours avec sa fiche d'inscription dûment remplie. Le concurrent devra se présenter en tenue professionnelle dans l'espace concours.

Le juge vous donnera l'autorisation d'entrer dans l'espace concours. A partir de ce moment, le concurrent est maître des lieux. Il doit vérifier son plan de travail, l'état du cuiseur et du matériel. Lorsque tout lui semble parfait, il démarre sa prestation et le juge déclenche son chronomètre pour un temps maxi de **30 min** pour l'épreuve traditionnelle typique et **40 min** pour l'épreuve créative libre.

- à la fin de sa prestation, le candidat devra nettoyer son espace et ranger ses ingrédients et son matériel dans un bac alimentaire afin de laisser l'espace propre pour le prochain concurrent.

- Une fois la recette terminée, le dressage effectué dans 6 assiettes distinctes (choisies par la candidat), le juge stoppe le chronomètre. Le candidat présentera sa recette à la table de jury et détaillera son travail. Il devra aussi répondre aux questions des juges.

Art.4- Les notations

Art.4- 1 Le concours recette traditionnelle typique est jugé selon les points suivants :

- Technique : total 20 points répartis selon :

- Tenue vestimentaire /5
- Organisation - exécution /5
- Hygiène /5
- Respect du temps / 5

-Cuisson des pâtes /20 points

-Respect du thème - tradition /20

-Equilibre des saveurs /30

-Dressage – aspect esthétique /10

Chaque juge attribuera une note totale sur 100 points.

Art.4- 2 Le concours recette créative libre est jugé selon les points suivants :

- Technique : total 20 points réparti selon

- Tenue vestimentaire /5
- Organisation /5
- Hygiène /5
- Respect du temps / 5

-Cuisson des pâtes /20 points

-Créativité /20

-Saveur /30

-Dressage /10

Chaque juge attribuera une note totale sur 100 points.

Il est obligatoire de porter une tenue vestimentaire appropriée. Il est interdit de porter des bijoux.

Les candidats peuvent porter une tenue indiquant leur nom et/ou le nom de l'établissement et/ou le nom de leur Association mais ils ne peuvent pas porter de marques commerciales de quelque nature que ce soit.

Attention : toute décoration extérieure au plat de pâtes n'est pas prise en compte dans la note mais juste pour le plaisir des yeux, du public et pour la photo.

Aucune contestation de la part du participant ne pourra être faite sur la notation effectuée par les juges.

Les pénalités :

- Tout candidat arrivé en retard au Championnat sera pénalisé de 10 points.
- Tout candidat dépassant le temps imparti sera pénalisé de 5 points.

Art.5- Communication et publicité

L'organisation se réserve tous droits publicitaires concernant les vainqueurs et l'utilisation de tous les supports photographiques et vidéos sans en référer aux participants.

Le bon sens induit le respect des marques qui organisent ou qui reçoivent le championnat.

Par conséquent, il n'y aura pas de communication directement concurrente sur le lieu du concours.

Art.6- Remise des prix

La remise des prix se fera dès la fin du concours le 12 avril de 17h00 à 17h30, une photo sera prise avec les 5 premiers concurrents de préférence en tenue de travail. Elle sera publiée sur la revue France pizza et les réseaux sociaux.

Tous les participants recevront une attestation de participation. Les cinq premiers recevront un diplôme nominatif du Championnat. Les 3 premiers recevront également un trophée. Des lots seront offerts par les partenaires de l'événement.

L'Association des Pizzerias Françaises (APF) remettra un chèque de 1000 € au premier.

Art.7- Consultation du règlement

Le règlement est validé par chaque concurrent lors de son inscription. Il est consultable sur le site de l'Association des Pizzerias Françaises www.pizzerias.asso.fr et sur le lieu du concours.